

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : IRA de Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture du département X

Direction de la coordination, des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de la coordination interministérielle et de  
l'environnement

Affaire suivie par :

A, le

Note à l'attention des directeurs et directrices  
des services déconcentrés

Objet : Mise en œuvre du plan de sobriété  
énergétique.

Dans un contexte général de crise climatique et  
de transition énergétique, la France doit mettre en  
œuvre une stratégie contribuant à limiter le réchauffement  
global et atténuer ses conséquences.

Or, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie,  
des tensions majeures sur les marchés internationaux d'appro-  
visionnement d'énergie sont venues s'ajouter à l'indisponibilité  
temporaire d'une partie des capacités de production électrique  
de la France.

Afin de sécuriser le réseau national d'énergie tout  
en contribuant aux objectifs de réduction d'émissions  
de gaz à effet de serre, le gouvernement a

1.1.12

souhaite déployer un plan de sobriété énergétique permettant de répondre à ces enjeux.

Dans la perspective du prochain comité de direction, cette note présentera en premier lieu les grandes lignes du plan de sobriété voulu par le gouvernement, tout en rappelant le contexte de crise climatique dans lequel il s'insère (1).

Dans un second temps, elle s'attachera à proposer les modalités d'élaboration d'un plan d'action pour mettre en oeuvre le plan de sobriété dans les services de la préfecture (2).

## 1/ Un plan de sobriété énergétique, levier de mobilisation face à l'urgence climatique

Si le plan de sobriété énergétique a pour objectif premier de sécuriser les approvisionnements énergétiques dans un contexte de guerre en Europe, il fait partie d'une stratégie plus large et pluriannuelle permettant à la France de répondre à l'urgence climatique mondiale.

### 1.1./ La crise climatique s'accompagne d'un impératif de transition énergétique

Comme le souligne le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en mars 2023, la trajectoire climatique de la planète continue de se dégrader. En effet, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont continué à augmenter au cours de la dernière décennie. Il en est de même pour les températures globales moyennes, si bien que

Le seuil de réchauffement de  $1,5^{\circ}\text{C}$  par rapport à l'ère pré-industrielle sera atteint dès le début des années 2030 dans toutes les circonstances.

Pourtant, les conséquences du réchauffement climatique sont profondes. L'accès à l'eau et à l'alimentation des populations est ainsi déjà bouleversé avec une réduction de la croissance de la productivité agricole constatée sur les 50 dernières années. Dans le même temps, la mortalité due à certains phénomènes climatiques se trouve accentuée dans les pays les plus vulnérables.

Le GIEC alerte que pour limiter la progression du réchauffement au-delà du seuil de  $1,5^{\circ}\text{C}$ , les émissions de  $\text{CO}_2$  doivent diminuer dès à présent et atteindre un objectif de neutralité carbone à l'horizon de 2050.

Pour répondre à cette urgence climatique et aux profonds changements des usages qui en découlent, l'État développe plusieurs actions et stratégies. Ainsi, aux premières démarches écoresponsables engagées dès 2008, à l'occasion du Grenelle de l'environnement, se sont suivies celles prévues dans le cadre du plan interministériel Administration exemplaire (2015-2020).

Par ailleurs, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), dont l'objectif est d'atteindre une réduction de 40% des consommations d'énergie d'ici 2050, préconise d'agir simultanément sur trois leviers. Il s'agit en premier lieu de décarboner les sources d'énergie employées. Deuxièmement, l'efficacité énergétique doit permettre de réduire les consommations tout en maintenant le service rendu, à la faveur de l'emploi d'outils plus efficaces. Enfin, la sobriété énergétique consiste en la réduction pérenne des consommations par une réduction volontaire des besoins et au moyen de changements d'ordre

comportemental.

Or, ce dernier axe d'amélioration a été jusqu'ici sous-exploité, comme le souligne un rapport récent de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. C'est ce manque que vient pallier le plan de sobriété énergétique mis en oeuvre par le gouvernement.

1.2 / Un plan de sobriété énergétique adossé d'objectifs chiffrés et d'une obligation de résultats

Le plan de sobriété énergétique vise à mobiliser en premier lieu les plus gros acteurs, ayant une capacité d'agir et d'entraîner une mobilisation collective. Par sa taille, mais aussi par le devoir d'exemplarité des administrations, l'État est au premier chef concerné par sa mise en oeuvre. Il s'accompagne d'un objectif de réduction des consommations énergétiques de 10% en deux ans, tout en maintenant la qualité des services publics rendus.

Au niveau de l'État, le plan de sobriété comporte 20 mesures d'application obligatoire pour tous les ministères, préfetures et opérateurs de l'État. Celles-ci s'articulent autour de 4 grands axes : la première cible du plan consiste ainsi à maîtriser et améliorer les consommations issues des bâtiments. De même, la rationalisation des déplacements professionnels ~~devra permettre~~ ainsi que des modes de transports utilisés devra permettre tant la réduction des consommations que d'agir en faveur de leur décarbonation. En matière d'équipements numériques, les mesures préconisées contribueront aussi à la réduction des consommations énergétiques. Enfin, la prise en compte des critères environnementaux doit devenir systématique dans tout le champ de la commande publique.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : IRA de Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Pour atteindre les objectifs fixés et favoriser la mise en œuvre du plan de sobriété de la manière la plus large possible, il sera décliné au niveau ministériel tout en l'adaptant au contexte opérationnel de chaque service. Il s'accompagne d'un plan de communication interministériel sur lequel chaque ministère devra s'appuyer. De même, de nouveaux moyens budgétaires ~~et~~ et humains seront alloués. Il s'agit en particulier de la mise à disposition d'un appel à projet « Résilience 2 », doté de 150 M€ et dédié à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de l'État, et du renfort en 40 ETP du réseau des coordinateurs énergie piloté par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE). Enfin, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du dispositif et la transparence à l'égard du public, un rapportage régulier sera fait, piloté par les Services publics exemplaires (SPE).

Pour décliner l'application du plan au niveau de la préfecture, il convient tout d'abord d'imaginer les modalités d'élaboration d'un plan d'action.

2/ L'élaboration d'un plan d'action de sobriété énergétique doit allier l'ensemble des services et ~~faire~~ agir sur tous les leviers possibles

Pour garantir l'adhésion de tous les services de la préfecture au plan de sobriété énergétique, il est recommandé d'associer l'ensemble des parties prenantes à son élaboration. Ainsi, au-delà des services opérationnels, il conviendrait de consulter les représentants du personnel, mais aussi les usagers puisque ces derniers seront également impactés par la mise en œuvre du plan. En complément, une communication large et à vocation pédagogique permettra d'expliquer en amont les objectifs à atteindre et les enjeux climatiques qui s'y attachent.

Le pilotage de l'élaboration du plan de sobriété bénéficierait d'être assuré au plus haut niveau hiérarchique, étant donné son caractère transversal, mais aussi en raison de l'obligation de résultats qui s'y accompagne. Par ailleurs, il est suggéré de laisser la plus grande autonomie aux services dans la déclinaison des mesures, de façon à ce qu'elles soient en cohérence avec leurs besoins opérationnels. L'articulation de ces deux objectifs pourrait alors passer par la fixation de critères d'évaluation pour chaque encadrant supérieur de la préfecture.

L'élaboration du plan d'action devra s'attacher à agir sur les 4 axes identifiés par le gouvernement. Ainsi, la performance énergétique des bâtiments nécessite tout d'abord d'un suivi au moyen d'un logiciel dédié, ce qui permettrait ensuite de mesurer l'effet des mesures d'adaptation du chauffage, de renouvellement des équipements de production de chaleur, ou encore de changement de lampes par des LED à basse consommation. En matière de mobilités, les services devraient réfléchir à la manière de limiter les déplacements

professionnels, en ~~passant~~<sup>privilégiant</sup> recours à la visioconférence lorsque cela est possible. Le développement du télétravail pourra également être envisagé, le cas échéant en ~~imposant~~ imposant un jour télétravail à l'ensemble des agents, par exemple le vendredi, ce qui permettrait par ailleurs l'arrêt du chauffage sur trois jours consécutifs. Une campagne d'affichage permettrait de rappeler aux agents et aux usagers les bons gestes en matière d'éclairage et d'utilisation des équipements informatiques, tandis que le service marchés devra imaginer les clauses environnementales qui, de façon systématique, figureront dans les cahiers de charges techniques.

L'ensemble de ce dispositif devra nécessairement s'accompagner d'un comité de suivi, garant de la mise en œuvre et des mesures validées. Un bilan annuel des résultats obtenus permettra également d'identifier les axes de progrès à développer par la suite.

Le chef de bureau

## Annexe 1: Proposition d'une comitologie pour la mise en oeuvre du plan de sobriété énergétique

Pour la mise en oeuvre du plan de sobriété énergétique, la mise en place de deux comités est recommandée :

### - Comité de pilotage

- Rôle : Suivre l'application et la mise en oeuvre du plan d'action. Faire le bilan des objectifs atteints et formuler des recommandations pour les années suivantes.

- Composition : Préfet, ~~directeur~~ sous-préfets, directeurs et directrices des services déconcentrés.

- Fréquence des réunions : trimestrielle la première année, puis semestrielle les années suivantes. Une des réunions devra se tenir durant l'été, afin de valider les mesures appliquées ~~à~~ l'hiver suivant.

### - Comité d'exploitation

- Rôle : Proposer et définir le plan d'action, et assurer sa mise en oeuvre après validation par le comité de pilotage. Coordonner les services dans l'application des mesures.

- Composition : Responsables des services techniques de la préfecture et des sous-préfectures, représentants du secrétariat général de la préfecture dont, à minima, responsable de la cellule marchés et du service RH.

- Fréquence des réunions : mensuelle la première année, puis trimestrielle (ou autant que de besoin) les années suivantes.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : IRA de Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

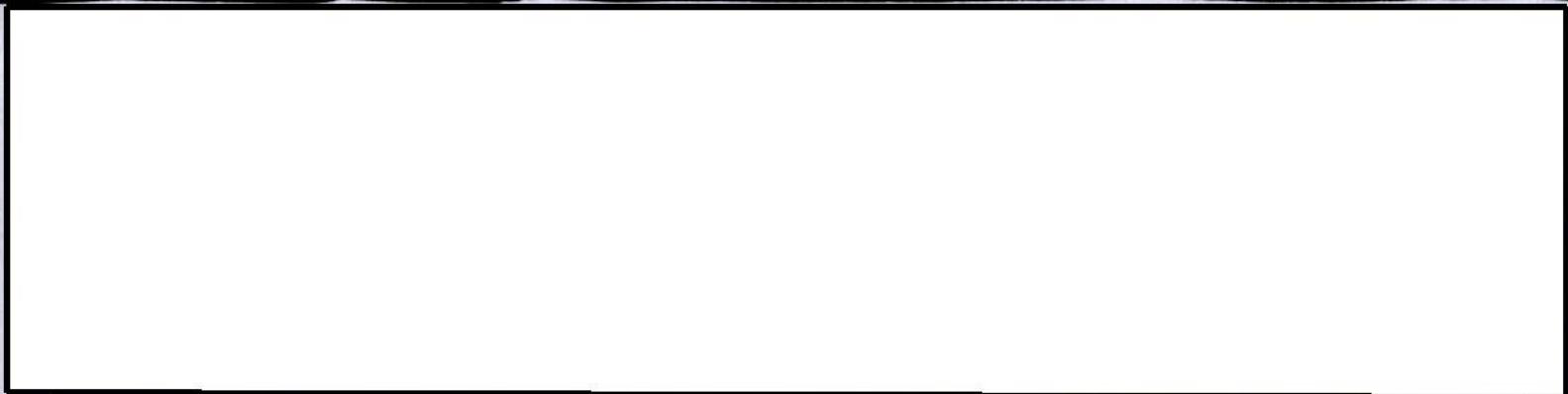
Epreuve : Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 2 : Rétroplanning des actions à mener avant le comité de direction

- Transmission de la note de synthèse à l'attention des directeurs et directrices des services déconcentrés : N-2 mois
- Saisine de l'ensemble des services techniques afin qu'ils mènent une première réflexion sur la faisabilité des mesures : N-45 jours
- Elaboration d'un bilan des consommations énergétiques actuelles, et chiffrage des objectifs à atteindre : N-1 mois
- Elaboration d'un bilan des clauses environnementales actuellement appliquées dans les marchés de la préfecture : N-1 mois
- Préparation d'un dossier détaillé à l'attention du Comité de direction comprenant : la circulaire gouvernementale relative au plan de sobriété énergétique, le bilan de la situation actuelle en matière de consommations, l'annuaire des référents énergie ministériels et des services publics intervenant dans ce ~~secteur~~ domaine : N-15 jours
- Validation puis envoi du dossier aux membres du comité de direction : N-7 jours.
- Comité de direction : N



A large rectangular area containing horizontal lines, resembling a ruled page for writing or a form with multiple rows.

Lined writing area with horizontal lines.

